



Associée salariée dans SARL de famille

Par **Karoka**, le **26/05/2015** à **17:37**

Bonjour,

Voici un petit résumé de ma situation:

Je suis aujourd'hui associée minoritaire (25%) dans une SARL dont la gérance est exercée par ma mère (50%).

L'activité de cette SARL comprend l'organisation d'événements, ce qui est ma spécialité.

Je souhaite travailler en tant qu'organisatrice d'événements à mon compte, ou pour le compte de la SARL selon les conditions.

En tant qu'organisatrice d'événements, je me chargerais de facturer la totalité des prestations à mes clients pour ensuite les reverser aux prestataires concernés.

- Puis-je être associée minoritaire de la SARL et en même temps salariée? Si oui, ai-je droit au chômage en cas de rupture, sachant qu'il n'y a pas de lien de subordination avec la gérante de l'entreprise.

- Puis-je être auto-entrepreneur et facturer mes honoraires à la SARL.

- Devrais-je devenir gérante de la SARL? Dans ce cas, puis-je être salariée? Si oui ai-je droit au chômage? Quel serait le minimum salarial que je pourrais me verser?

- Existe-t-il une autre forme juridique plus adaptée, de façon à ce que je perde un minimum d'argent: portage salarial, Scop, EIRL...

Merci d'avance pour vos réponses